



**GROUPE EDUCATIF POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE GEDD-GAO**

**ARRETE N° 111/MI/D/DGAPI/DLP du 9 avril 2004**

**B.P: 2017 Niamey – Niger TEL: (00227) 20 35 21 22 / (00227) 96 98 06 14**

**Email : [geddgao@yahoo.fr](mailto:geddgao@yahoo.fr)**

**P.A.T: n°003/2016/DONGAD / NIF: n°13896 / CNSS: N°48109**

**Niamey, Commune I, Rue FK.41, porte N°1545**

## **Politique de Genre de l'ONG GEDD Gao**

Juillet 2019

## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I- OBJECTIF.....	3
II- PRINCIPES DE BASE.....	3
III- ENGAGEMENTS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE.....	4
IV- DEFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION.....	5
V- RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE .....	5

## INTRODUCTION

La promotion de l'égalité de genre favorise davantage, l'accès des femmes aux soins de santé, à l'emploi et au crédit, et par conséquent l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Cependant, la prise en compte réelle de la problématique du genre fait encore défaut dans la formulation et la mise en œuvre de beaucoup d'activités sociales et économiques en dépit des progrès accomplis par l'Etat. Ainsi, les femmes et les filles continuent de pâtir de discrimination et de violences dans toutes ses formes.

Les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable (Banque Mondiale, 1999, 2001 ; CEA, 2004). Or, la réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des hommes et des femmes et ce, à tous les niveaux du processus de création et de redistribution des richesses.

La présente Politique constitue un cadre de référence de GEDD Gao pour répondre à ces défis. Elle s'aligne sur la Politique Nationale Genre et s'inscrit dans la continuité avec la réalisation de l'ODD 5 (Objectif du Développement Durable) de l'Agenda 2030 des Nations Unies : *«Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité ».*

### I- OBJECTIF

L'objectif de cette politique est d'assurer la prise en compte du genre dans la planification, la programmation, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement de GEDD Gao et ceux menés en partenariat. La politique permettra de :

- Développer des projets et programmes sensibles au genre ;
- Faire de plaidoyer en matière d'égalité des genres ;
- Garantir une plus grande uniformité au sein de l'ONG en termes de pratiques, politiques et principes relatifs au genre.
- Améliorer le leadership de l'ONG en matière d'égalité des genres.
- Renforcer l'intégrité et la crédibilité de l'ONG auprès de ses partenaires.

### II- PRINCIPES DE BASE

Notre conviction est que les femmes et les hommes sont biologiquement différents mais ils peuvent accomplir les mêmes tâches.

La vision de l'ONG GEDD Gao est celle d'un « Développement endogène durable ». Il s'agit pour l'ONG d'avoir des collectivités territoriales responsables où les hommes et les femmes jouissent équitablement de leurs droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques et participent équitablement aux œuvres de développement socio-économique. Ainsi,

pour atteindre l'objectif de cette politique, les membres de l'ONG travaillent activement pour satisfaire les principes suivants :

- L'ONG GEDD reconnaît l'égalité de genre comme condition fondamentale à la jouissance des droits de l'homme par les femmes, filles, garçons et hommes.
- Le personnel de GEDD comprend que l'égalité de genre est fondamentale à la mission et à la vision de l'ONG.
- Le personnel de GEDD veille à la participation active des femmes, filles, garçons et hommes afin de formuler et de mettre en œuvre des interventions qui prévoient des rôles significatifs pour tous et qui respectent les droits universels de chacun.
- Le personnel de GEDD définit tous les programmes et politiques de GEDD après avoir conduit une analyse comparative sensible au genre.

### **III- ENGAGEMENTS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE**

Nos engagements sont fondés sur les conventions des droits humains et les principes convenus à l'échelle mondiale, tels que l'égalité et la non-discrimination. Ils sont fondés sur le droit international et les normes régionales, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les aspirations énoncées dans les objectifs de développement durable.

Ainsi, sur la base des principes cités ci-haut, le personnel et les membres de l'ONG s'engagent à :

1. Veiller à la prise en compte du genre dans toutes les actions de développement social et économique ;
2. Faire de plaidoyer auprès des autorités pour mettre en œuvre des projets/programmes sensibles au genre ;
3. Prendre des mesures pour prévenir et répondre à toute forme de harcèlement sexuel et de violence, ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants et des adultes vulnérables.
4. Promouvoir la participation des personnes marginalisées (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans la prise de décision ;
5. Promouvoir davantage la mobilisation sociale pour une implication effective des femmes dans toutes les actions et œuvres sociales et économiques.
6. Assurer le renforcement des capacités des membres et du personnel en matière de Genre ;
7. Veiller à ce que ces engagements soient suivis, évalués et rapportés, dans le cadre de redevabilité de l'ONG.
8. Respecter et faire respecter ce cadre de responsabilité en matière d'égalité de genre.

#### IV- DEFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

**Genre** : Différence socialement construite et acquise entre les femmes et les hommes ; elle est réversible, interchangeable et variable dans l'espace et le temps, d'une culture à l'autre et à l'intérieur d'une même culture.

**Sexe** : Différence biologiquement déterminée entre les femmes et les hommes ; elle est innée, universelle et irréversible.

**Egalité** : Situation (fait) de donner les mêmes chances à chacun des acteurs dans une communauté ;

**Equité** : Situation (fait) de donner à chacun selon ses besoins ;

**Violence** : Toute situation ou fait, acte brutal que subit quelqu'un sans son consentement.

**Violence basée sur le genre (VBG)** : Acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et reposant sur la différence socialement définie entre les femmes et les hommes

**Discrimination** : Traitement différencié, basé sur des considérations des individus ;

Cette politique s'applique à tous les domaines d'intervention de l'ONG GEDD Gao, à son développement institutionnel et organisationnel ainsi qu'à tous ses membres et employés à tous les niveaux de responsabilité.

#### V- RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

- Le CA doit s'assurer que tous les membres et le personnel comprennent et respectent cette politique ;
- Le CNP détermine les priorités relatives au développement du genre en lien avec les objectifs de l'organisation ;
- Le CNP est responsable de la mise à jour de la présente politique en matière de genre en collaboration avec tous les intervenants concernés ;
- L'assistant en planification des projets est responsable de la conception de la boîte à outils pour l'intégration du genre dans la planification ;
- Les responsables des ressources humaines recueillent les besoins de formation identifiés dans chacun des services et élaborent un plan de formation des ressources humaines de l'ONG en matière de genre ;
- L'assistant technique en genre est responsable d'élaboration du plan d'action, de la feuille de route et des procédures pour mettre en œuvre cette politique ;
- Les responsables des ressources humaines sont responsables de l'initiation et de la formation du nouveau personnel, conformément à l'engagement 6 de cette politique ;
- Le responsable suivi-évaluation doit inclure dans les cadres de Suivi et Evaluation (S&E), des indicateurs sensibles au genre, à la fois quantitatifs et qualitatifs, indiquant les changements en matière de genre dans les zones d'intervention de l'ONG ;
- Le CA est responsable de la gestion de la performance pour assurer la mise en œuvre de la politique ;
- Le CA veillera à la mise en œuvre effective, à l'évaluation et à la restitution des progrès enregistrés de la politique.